DIALOGUE

Numéro 20

Février 2002

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMITES, ASSOCIATIONS ET SERVICES D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

fncas

ÉDITORIAL

Ensemble : Poursuivons l'Action

La FNCAS a déployé en 2001 une activité intense, concrétisée par la réalisation d'objectifs fixés lors de l'Assemblée Générale de Nice dans quatre domaines :

- La communication
- La formation
- Les régions
- Le partenariat

L'année écoulée marque un tournant, elle montre notre capacité à nous investir, un savoir-faire et une présence au travers de nos actions. Tout ce travail a été rendu possible par la volonté de tous et impulsé par l'équipe à qui vous avez donné mandat de le réaliser.

L'édition de l'annuaire des structures, les Premières Rencontres Nationales sur la Vie Sociale et Culturelle des personnels de l'Enseignement Supérieur, le stage de formation à Lyon, le dialogue avec les partenaires institutionnels (Ministère, CPU, association des secrétaires généraux, organisations syndicales...) sont des points d'appui pour la réflexion et l'action à venir que la FNCAS entend continuer.

On ne le répètera jamais assez, chaque action est un challenge, un défi qui pousse à aller plus loin. Chaque expérience réussie est un acquis précieux dont nous aurons besoin demain. L'action de la FNCAS se veut ancrée dans la réalité, au cœurs des aspirations des personnels : Mieux vivre, tisser des liens et des solidarités. Les personnels sont acteurs de leur devenir et grâce aux structures d'action sociale et culturelle : lieux de vie, de rencontres et d'échanges, ils peuvent réaliser des projets individuels ou collectifs.
Nous affichons la volonté de poursuivre dans cette voie et nous inscrire dans la durée, en adoptant un rythme adapté, qui convienne à tous afin de ne laisser personne au bord du chemin. La FNCAS, au travers des structures, révèle un riche potentiel d'hommes et de femmes investis dans l'action sociale et culturelle, agissant au quotidien sur le terrain.

Nous avons un besoin vital de rencontre pour confronter nos expériences et nos vécus. C'est un moment privilégié et fort qui s'inscrit dans toute vie de toute association. Le conseil d'administration du 25 janvier a défini le travail de la FNCAS pour les mois à venir. Contrairement à ce que nous avions dit dans le dernier Dialogue, en nous donnant rendez vous dans deux ans pour les prochaines rencontres nationales et après en avoir débattu ; le conseil d'administration a décider de les organiser annuellement.

Les Deuxièmes Rencontres Nationales se tiendront à Poitiers le 23 mai 2002 autour de trois thèmes :

- *La contractualisation*
- *La vie des personnels*
- *Culture pour tous*

Le choix des thèmes retenus tient à plusieurs raisons : d'abord donner un prolongement au thème central de la vie sociale et culturelle des personnels développé en 2001 à Nice. De plus s'ouvre une autre vague de contractualisation qui va toucher bon nombre d'établissements. Ce sera l'occasion de réfléchir sur la manière d'utiliser cet outil pour intégrer l'action sociale et culturelle dans le projet d'établissement. Enfin, le thème Culture pour tous devrait permettre d'aborder un volet partie intégrante de l'activité des structures dont l'appropriation par les personnels reste parfois timide.
L'assemblée générale statutaire aura lieu le 24 mai. Vous trouverez en page intérieure la présentation de ces journées.

Comme vous le savez, la formation est une préoccupation. Nous étudions actuellement la faisabilité d'un stage de formation qui aurait lieu à Toulouse en septembre.

Malgré une année déjà bien amorcée, j'adresse, à chacun de vous, les vœux de la FNCAS et la réussite dans vos projets. Je formule aussi le souhait, que nous puissions encore plus développer au sein de nos établissements une vie sociale et culturelle intense contribuant à rassembler les personnels.

Toulouse, Février 2002
Alain SEVERAC

SOMMAIRE

Éditorial	1
2è rencontres nationales sur la vie sociale et culturelle des personnels de l'enseignement supérieur : 23 mai 2002 – Université de Poitiers	2
Rencontres Régionales :	
☞ Ouest-Ile de France - Tours - 29 novembre 2001	2
☞ Nord-Est - Dunkerque - 8 et 9 novembre 2001	3
☞ Sud-Ouest - Toulouse - 7 décembre 2001	3
☞ Sud-Est - Clermont Ferrand - 8 et 9 novembre 2001	4
Réunion-Débat : « L'action sociale et culturelle dans les Universités » - 19 novembre 2001	5
Conventions de partenariat	7
Relevés de conclusions des Conseils d'Administration d'octobre 2001 et de janvier 2002	7
Action sociale et politique contractuelle	8
La vie des structures	
☞ Séjours d'enfant dans les Vosges	8

2è RENCONTRES NATIONALES SUR LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : 23 MAI 2002 – UNIVERSITE DE POITIERS

Le C.A. du 25 Janvier 2002 a approuvé la reconduction de ces rencontres nationales estimant que c'était un temps fort de dialogue avec les partenaires institutionnels de la FNCAS. Une dynamique s'est créée au moment de ces rencontres à l'Université de Nice et il est important de pérenniser ce rendez-vous annuel.
Fort de ce constat, les membres du CA ont dégagé trois thèmes de réflexion qui représentent réellement les préoccupations des structures actuelles, à savoir :

- la contractualisation
- la vie des personnels
- Culture pour tous

Une journée de débats au cours desquels la FNCAS espère mobiliser des représentants de la CPU, du Ministère et de l'association des secrétaires généraux.
Ces rencontres seront suivies le 24 Mai de l'Assemblée Générale de la FNCAS.

RENCONTRES REGIONALES

Régionales OUEST - ILE DE FRANCE
Tours - 29 novembre 2001

Nous nous sommes retrouvés à **Tours** cette année, accueillis par l'APERSU de l'Université François Rabelais. Il y avait des représentants des structures de Brest, Caen, Le Mans, Nantes, Orléans, Rennes 1, Rennes 2, Rouen, Tours, Paris 1, Paris 8, Paris 11, ainsi que trois collègues assistantes sociales des personnels de Paris 11 (sites d'Orsay et Chatenay-Malabry) et de Paris (regroupement des universités Paris 1, 2, 3 et 4). Des collègues ont été empêchés au dernier moment (Bernard Bougaut de l'INSA de Rennes et Bernard Jourdain de Paris 8) ; nos collègues de Paris 4, Paris 6-7, Paris 12 et de Vannes étaient excusés).

Ouverture de la réunion en présence de Monsieur Blonsard, Secrétaire Général de l'Université de Tours, récemment nommé et dont c'est le premier poste dans l'enseignement supérieur. Il découvrait la FNCAS et la diversité des structures d'action sociale et culturelle et notamment l'existence de services communs ou généraux et non pas uniquement d'associations. Il a réaffirmé sa volonté de faciliter la rencontre et la discussion dans son établissement sur les questions posées par l'action sociale et culturelle et être prêt à soutenir l'inscription d'une nouvelle ligne dans le prochain quadriennal de l'université de Tours ; il a souligné le nécessaire équilibre entre le politique et l'administratif qui doit, en matière de vie des personnels, éviter les lourdeurs de la machine administrative. Au nom de la FNCAS, Gérard Hirth remercie Monsieur Blonsard pour ses propos et après avoir présenté le calendrier des futures rencontres de la FNCAS, dont l'AG à Poitiers, il introduit la question de la pérennisation de l'action sociale et culturelle comme chapeau de l'ensemble des questions retenues pour les régionales.

Autour des points de discussion communs aux réunions régionales, nous avons échangé expériences idées et conseils sur la mise en place d'activités, sur les recherches de financements et les partenariats possible, en matière de petite enfance, d'ateliers d'écriture, etc... chacun rapportant la spécificité de telle ou telle action, ses difficultés, son imagination, ses richesses. Nous avons abordé la question des contrats quadriennaux et de la nécessaire inscription de nos actions dans ceux-ci, avec l'adhésion de nos établissements à nos projets, tout en soulignant que les contrats sont là pour aider à la création et non à la pérennisation et qu'il faut savoir renouveler nos propositions d'un contrat à l'autre. Est revenue la discussion sur "service d'action sociale et culturelle et/ou association", d'aucun disant que les associations dynamisent le service (Brest), d'autres souhaitant rester dans le système associatif (Caen, Le Mans, Orsay) ; constat est fait que le plus souvent le "culturel" est ouvert à l'ensemble de la communauté, étudiants et personnels. Des services sont nouvellement crées (Paris 4) ou en cours de création (Paris 1).

Nous avons aussi évoqué rapidement la parution de la circulaire d'août dernier portant sur la "vie étudiante" et parlé du parallèle possible et souhaitable concernant la "vie des personnels", qui est en quelque sorte le moteur de nos actions.

Nous avons parlé aussi des sources de financement de l'action sociale (aide, prêts, dons) que nous pouvons mettre en place dans nos structures, ce qui a introduit le point "service social/ service d'action sociale" : nos collègues assistantes sociales d'établissements ont présenté la spécificité de leur travail et ont précisé le rôle et la place d'un service social pour les personnels, différents de l'action sociale impulsée dans nos structures, travail complémentaire entre tous les acteurs. Il est rappelé aussi qu'il est possible (mais pas facile) d'obtenir la création d'un poste d'assistant(e) social(e) des personnels pour un établissement ou plusieurs établissements regroupés, (au prorata du nombre de personnels, un poste pour 4000) et qu'il faut demander une délocalisation dans chacun de nos établissements de la permanence assurée par un(e) assistant(e) social(e) du Service social du Rectorat dont on dépend : la proximité, l'écoute et le dialogue sont déterminants dans la recherche de solutions pour les personnes en difficultés.

Cet échange d'expériences et d'idées autour de thèmes (et non plus dans un tour de table systématique) est enrichissant et à renouveler. Cette année encore la journée a été trop courte pour épuiser notre désir de mettre en commun les réalités du terrain. Organisera-t-on notre réunion l'an prochain sur un jour et demi ? La question est ouverte.

Un mot encore pour dire que nos travaux ont été entrecoupés par un apéritif des bords de Loire (ah, le *Vouvray* !) et un repas de qualité. Merci aux amis de l'APERSU et en particulier à Suzie Ragot pour toute l'organisation de cette journée.

Mireille Blanc

Rencontres régionales NORD-EST
Dunkerque - 8 et 9 novembre 2001

L'Université du Littoral Côte d'Opale accueillait ces automnales et l'organisation a été remarquablement bien assurée par les membres de l'association "Le trait d'Union" qui avaient même commandé une belle tempête pour nous impressionner.
La présidente de l'association, Marie-France Petyt, victime d'un accident du travail n'a pu participer à l'ensemble des travaux de ces rencontres, mais a tenu à nous accueillir le soir du 8 novembre.

Ces rencontres ont rassemblé une petite trentaine de personnes représentant outre "Le trait d'Union " de l'Université du Littoral Côte d'Opale, les CAS de l'Université de Lille 1, de l'INPL et de l'UHP de Nancy, de l'Université de Reims, et les Services d'Action Sociale des Universités de Lille 1, Reims, Strasbourg 1 et Valenciennes. Deux représentantes de l'Amicale du Personnel de l'Université de Technologie de Belfort participaient à ces rencontres pour la première fois. Les représentantes des CAS des Universités de Besançon, Dijon, Metz et Strasbourg 2 n'avaient pu faire le (long) voyage et s'étaient excusées de leur absence.

Le Président Boucher nous a fait le plaisir de participer au pot d'accueil du jeudi soir et au cours da la courte déclaration qu'il nous a faite a assuré que d'ici la fin de son mandat un Service d'Action Sociale serait mis en place à l'Université du Littoral Côte d'Opale. Il nous a fait part de son souci de voir ce projet proposé et réellement porté par une personne de l'Université.

Les travaux du lendemain ont commencé par un tour de table de présentation des structures qui a, comme d'habitude, souligné la diversité des situations de l'action sociale et culturelle pour les personnels dans les Universités.
Des demandes d'informations techniques précises ont été formulées : comment créer un service, comment rédiger les statuts d'un service (modèles), comment accorder des aides financières en toute légalité, comment mettre en place une halte-garderie, comment offrir des possibilités de restauration pendant les vacances universitaires (tickets restaurant ?), comment proposer des chèques-vacances aux personnels payés sur le budget propre des universités, comment organiser des voyages coûteux, des séjours de plus d'une semaine... ?

La discussion sur la Charte a montré la volonté que cette Charte représente un cadrage national, dont la mise en œuvre doit faire l'objet d'une discussion locale. Les participants ont rappelé leur volonté de voir la création de Services d'Action Sociale et Culturelle pour les personnels, ces services devant être gérés par les personnels eux-mêmes pour promouvoir la culture et améliorer les conditions de travail. La responsabilité de tels services doit être confiée à un personnel permanent, de toute catégorie, au travers d'élections à collège unique. Des décharges de service doivent être accordées aux personnes assurant l'animation de la vie sociale et culturelle des établissements et de plus il doit y avoir compensation de ce temps passé dans les services dont sont issus les animateurs. Et pour ces personnels, le service rendu à la collectivité doit être pris en compte pour l'avancement de leur carrière, quelle que soit leur catégorie.

Nicole Semmoud

Rencontres régionales d'automne SUD-OUEST
Vendredi 7 décembre 2001 - Université Paul Sabatier TOULOUSE III

Cinq structures/quatorze étaient représentées par 16 personnes.

Université BORDEAUX I : (BESSON Gilles (Sous-Directeur), CROS Serge)
Université de POITIERS : DUMAS Marie-Claire (Directrice du CAS), HENRY Nicole (Présidente de l'INTERCAS)
INSA TOULOUSE : MARC Roger (Président du CASI), MIRAL Colette, LYKO Nicole.
Université TOULOUSE 2 : SOUBIAS Pierre (Directeur du SCAS), GRONDIN Pierrette (Permanente du SCAS), AUBAC Claude, M. POINARD, VIVES Lisette
Université TOULOUSE 3 : PECH Marie Antoinette (Directrice du SCAS), PETIT Yvette, SALINIER Jacques (Sous-Directeur du SCAS, secteur Sport), SEVERAC Alain (Sous-Directeur du SCAS, secteur Social) Président de la FNCAS
Deux structures excusées :
Université BORDEAUX 2 Victor Segalen, Université BORDEAUX 4 Montesquieu

---

Après l'accueil des participants devant croissants et café chaud, et le mot de bienvenue de la Directrice du SCAS Toulouse 3, Marie PECH, Alain SEVERAC, (Président de la FNCAS et Vice-Président du secteur Social au SCAS de Toulouse 3), a rappelé la mission essentielle de la FNCAS qui se veut **« instance de dialogue et de coordination entre les structures »**

Un tour de table a permis a chacun de se présenter ainsi que sa structure.
Le programme prévoyait une discussion portant sur le projet de la Charte de l'Action Sociale et Culturelle, avant d'évoquer les échanges possibles entre les structures.
En raison du nombre de questions que souhaitaient poser les uns et les autres, nous avons décidé de les lister et de consacrer les 3 heures de l'après-midi à tenter de les traiter (demandant à chacun de réfléchir « à domicile » sur les termes de la Charte).

1. **Service Culture + service d'action sociale et culturelle ?**
   Question posée en particulier par Bordeaux 2.
   Réponses de Poitiers, INSA de Toulouse, Toulouse 2 et Toulouse 3
   En conclusion nous pourrions dire :
   qu'il ne faut pas craindre la cohabitation,
   qu'il est possible de délimiter le territoire en proposant des projets culturels dynamiques s'adressant uniquement aux personnels
   mais également de travailler en complémentarité en proposant soit des projets communs, soit des projets personnels financés sur le budget du service culturel, au même titre que des projets d'associations d'étudiants.

2. **Inscription d'une ligne « action sociale pour les personnels » dans le contrat Etat Etablissement.**
   Il semble que, même dans les universités ayant perçu des enveloppes conséquentes pour la « Vie universitaire », en

l'absence de ligne particulière « action sociale pour les personnels », la répartition du budget se soit faite uniquement en direction des services s'adressant aux étudiants.

3. **Politique de subventionnement des activités culturelles :**
   Question posée par l'Université de Poitiers
   Chaque structure a mis en place une politique différente. Il paraît difficile de trouver un « modèle » correspondant parfaitement à d'autres.

4. **Restauration :**
   Question posée par l'Université Toulouse 2.
   Expérience récente à Bordeaux 1 (SUAS) qui est en mesure de fournir des éléments de réponse.

5. **Crèches :**
   Question posée par l'Université Toulouse 2 et Toulouse 3.
   Expérience récente à Bordeaux 1 (SUAS) qui est en mesure de fournir des éléments de réponse.

6. **Avances aux personnes en difficulté :**
   cadre juridique – réglementation
   Bien faire attention aux termes : avance, prêt, don.
   Il semble que la gestion des aides aux personnels en difficulté soit facilitée ou au contraire rendue impossible en fonction de l'attitude de l'Agent comptable de la structure.
   La FNCAS tentera de savoir s'il existe vraiment un cadre juridique et devra intervenir auprès de l'Association des Agents comptables afin que **tous** ceux-ci, dans l'intérêt des personnels, acceptent de respecter la réglementation.

Bilan de la journée : échanges riches d'informations et d'expériences, mais trop peu de temps

Afin de prolonger, propositions de « soutien régional » aux structures :

Toute question peut-être adressée au responsable régional qui essaiera de trouver des réponses auprès d'autres services au niveau national (et les mettra en contact) ;

Inventaire de toutes les possibilités d'obtention de subventions ;

Mise en réseau de toutes les structures grâce aux adresses électroniques.

Yvette Petit

Rencontres régionales SUD-EST
8 et 9 novembre 2001
Université d'Auvergne - CLERMONT FERRAND I

Les trente-trois participants représentant quatorze structures ont été accueillis à la Faculté de Médecine de Clermont-Ferrand I par le Président du CASUA, Yves Teillard et son prédécesseur, Paule Dibet. Le Président de l'Université d'Auvergne, Monsieur Dominique Turpin, a ouvert la séance à 9h30.

Monsieur Turpin a présenté brièvement l'Université d'Auvergne et a rappelé son attachement aux missions des structures d'action culturelle et sociale en déclarant qu'il était favorable à la création d'un service à Clermont Ferrand I. Il a insisté sur la nécessité du bénévolat et de l'apport personnel car, a-t-il dit, les moyens financiers sont ce qu'ils sont et ne permettent pas de répondre à tous les besoins.

Odile How Shing Koy a pris la parole pour expliquer l'organisation des deux journées et pour rappeler les raisons d'être des rencontres régionales d'automne.

Le Vice-président de l'Université Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand II) est intervenu brièvement pour souligner que l'action sociale et culturelle est un élément de la politique d'établissement ; elle est le moteur d'une évolution des liens entre les personnels. Il faut créer un lieu de rencontre et d'impact qui se lit bien dans le paysage universitaire.

Robert Abraham a ensuite rappelé la rencontre du 1 mars 2001 avec le 1er Vice-président de la CPU, Bernard Belloc, qui était favorable à une ligne pour l'a. s. et c. dans la DGF (dotation globale de fonctionnement). Depuis, à Nice en mai, Monsieur Gibert, Président de la Commission "vie de l'étudiant et des questions sociales " à la CPU s'est prononcé contre cette critérisation, car disait-il "ce qui est globalisé n'est pas fléché ". Pour que la position de Monsieur Belloc soit celle de la CPU il faut une mobilisation de tous nos efforts.

Nous sommes consternés de voir que dans le mode d'emploi pour la vague nouvelle des CQE pas un mot n'évoque la vie des personnels. Nonobstant cet "oubli " nous vous rappelons que c'est à chaque vague de contractualisation qu'il faut porter les projets jusqu'à les faire figurer dans le projet d'établissement. Il faut insister pour être présent aux négociations et aux séances "questions-réponses ". Depuis peu, le Ministère insiste sur le cofinancement des projets avec la région, le département, la ville. Le Ministère peut compléter si la structure trouve un autre apport d'argent.

La FNCAS doit rencontrer le Président du CNE le 15 nov. Nous demanderons à Monsieur Bertrand de faire remarquer que l'a. s. et c. n'apparaît pas dans le mode d'emploi pour les CQE. Notre participation à une réunion-débat organisé par l'Association "Qualité de la Science française " le 19 novembre, qui a pour sujet "l'action s. et c. dans les universités ", nous permettra d'aborder ce thème aussi. C'est en mobilisant tous les personnels et les organisations syndicales sur le projet d'établissement que nous pouvons influencer nos administrations et faire remonter en masse les demandes à la DES.

Un tour de table a donné ensuite à chaque structure présente l'occasion de se décrire et se définir.

Après le déjeuner au CROUS l'après-midi est consacré aux trois ateliers dont les comptes-rendus sont joints. La restitution des ateliers le vendredi matin a permis de débattre, parfois passionnément de questions soulevées en atelier.

A l'issue de cette journée le groupe est parti en car visiter le Musée de la pierre à Volvic tandis que les membres du bureau et les élus au CASUA ont été reçus avec beaucoup d'élégance par le Président Turpin.

Nous nous sommes réunis à 20h30 pour un dîner gastronomique offert par l'Université auquel assiste Monsieur Turpin.

Vendredi matin, après la restitution des ateliers nous avons abordé la question de la "charte de la vie universitaire des personnels". L'élaboration de cette charte nous amène à nous poser des questions de fond. Par exemple, quelle est la place des retraités dans la vie de l'établissement ? La participation aux financements de ce groupe défini comme ayants droit dans la plupart des statuts de service soulève une question juridique : la loi de 1984 ne les inclut pas. Et pourtant les missions des assistantes sociales de l'enseignement supérieur leur sont destinées. Les années à venir verront leur nombre s'accroître. Comment pérenniser le financement?

Le social implique la famille. Est-ce que nous souhaitons donc la participation de tous les ayants droit aux prestations ou laisserions-nous le choix à chaque structure d'aller au-delà des personnels eux-mêmes ?

L'assemblée a souhaité que la Fédération réfléchisse à ces questions. L'élaboration de la Charte devrait nous aider à définir nos positions.

La séance est levée à 12h50 pour nous permettre d'aller déjeuner au restaurant du CROUS avant de nous séparer. Nous remercions chaleureusement nos collègues de Clermont-Ferrand I de nous avoir reçus dans des conditions parfaites (la neige a même attendu vendredi midi pour tomber) pour une rencontre riche d'échanges et d'enseignements.

Carol Sevin

REUNION-DEBAT

19 novembre 2001 de 18 à 21 heures - Salle des professeurs de la Bibliothèque de la Sorbonne

« L'action sociale et culturelle dans les Universités »

Programme de la réunion :

Présentation de la réunion par Pierre Merlin, Président de l'Association QSF.

1. **Rapport introductif : par Alain Séverac, Président de la FNCAS**
   Présentation de la FNCAS
   Le projet des Personnels dans le cadre des Contrats Quadriennaux d'Etablissements.

2. **La spécificité de l'Action Sociale et Culturelle dans les Etablissements de l'Enseignement Supérieur : en quoi y'a t-il spécificité ?**
   par Odile How Shing Koy (membre du bureau de la FNCAS, Vice-Présidente chargée de la communication).

3. **Les moyens humains et financiers de la FNCAS : les structures adhérentes et leurs missions**
   par Jean-Michel Scheftel, membre du bureau de la FNCAS, Vice-Président, chargé de la formation.

4. **L'action sociale et culturelle dans les Universités : quelle évaluation aujourd'hui ?**
   par Henri Duranton, Professeur Honoraire de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, Membre de l'Association QSF

5. **L'action sociale et culturelle dans les Universités : le point de vue de l'Association des Secrétaires Généraux**
   par Mme Ronzeau, Secrétaire Général de Paris V.

6. **Perspectives :**
   partenariat avec les institutionnels présenté par Robert Abraham, Membre du bureau de la FNCAS, Vice-Président chargé des Relations Extérieures
   parution du Décret : un aboutissement nécessaire pour légitimer l'action sociale et culturelle et pérenniser le financement par Alain Séverac, Président de la FNCAS

7. **Ouverture du Débat :**
   interventions des participants sur les différents thèmes abordés et discussion

Conclusion

Organisée par l'Association de la Qualité de la Science Française (QSF) et la FNCAS (Fédération Nationale des Comités, Associations et Services d'Action Sociale et Culturelle des Etablissements de l'Enseignement Supérieur).

Le déroulement de la réunion est présenté par Pierre Merlin, Président de l'Association QSF.

Après la présentation et un bref historique de la FNCAS, A Séverac fait le constat que, dans le cadre du principe d'autonomie affiché et revendiqué par les Universités, l'action sociale et culturelle (ASC) en faveur des personnels ne peut se développer durablement qu'avec l'existence de Services Communs qui assurent des moyens humains et financiers sur le budget propre de l'Université. En effet, cela ne pourra que remédier aux situations disparates et inégalitaires des politiques d'ASC menées dans les différentes Universités.
L'ASC a été mise en place à l'origine en 1972 par des Comités d'Action Sociale (Associations, loi 1901) qui poursuivent cette mission mais en ne disposant pas pour un grand nombre d'entre eux de moyens suffisants à la hauteur des enjeux actuels.
Les projets des Personnels en matière d'ASC s'inscrivent et doivent s'inscrire de plus en plus dans les projets d'Etablissements au titre du volet social qui trouve sa place maintenant dans la préparation des Contrats Quadriennaux d'Etablissements. Ces projets sont l'expression des besoins des personnels sur des lieux de vie professionnelle de plus en plus éclatés.

JM Scheftel rappelle que l'action sociale et culturelle (ASC) en faveur des personnels dans l'Enseignement Supérieur s'est mise en place par la volonté des personnels pour répondre aux besoins que rencontre toute communauté et particulièrement la communauté universitaire :

En clair, améliorer les conditions de vie des personnels à l'Université

C'est dans ce contexte que, depuis 25 ans, la FNCAS fédèrent les structures d'ASC qui se sont créées au fur et à mesure, dès le début des années 70, sous l'impulsion de personnels bénévoles et motivés.
Ces structures associatives , régies par la loi de 1901, représentent un tissu vivant et dynamique à l'image des Universités de notre époque.
Les activités proposées à la demande des personnels vont de l'action sociale, proprement dite, à l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs.

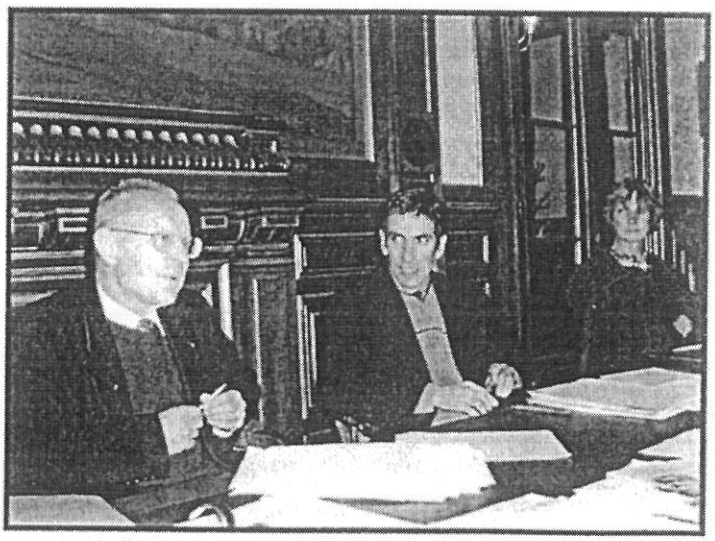

L'évolution actuelle a conduit un certain nombre de structures associatives à se transformer en service commun ou service général avec des statuts qui leur confèrent un statut d'UFR selon le décret sur les Services Généraux des Universités du 4 Mai 1995. (n°95-550).

Dans la suite de l'exposé, l'implantation géographique des structures d'ASC dans les différentes Universités, leurs fonctionnements (moyens humains et financiers), missions d'action sociale, culturelle et sportive et de mise en œuvre d'action de partenariat.
Pour cela, de véritables moyens en personnels et financiers doivent être mis en place pour pérenniser ces missions.

Odile How Shing Koy souligne la nécessité de développer la dimension socio-culturelle au sein de la vie des personnels sur les campus comme le prévoit l'article 52 de la loi Savary. Cette démarche ne peut que renforcer la qualité des échanges entre personnels et inciter à davantage de motivation dans le parcours professionnel de chacun..
La création de service commun comme outil de travail de l'ASC constitue une réponse pertinente à la réalisation de ces objectifs.

Robert Abraham (Lyon 1) fait part de son expérience de Directeur de Service Commun en insistant sur le rôle de l'ASC comme partie intégrante de la culture d'Etablissement. Les projets d'ASC sont le reflet de la vie de l'Université et de son attractivité pour les nouvelles générations. Présentés **par et pour les personnels**, ces projets fédèrent des actions souhaitées par l'ensemble de la collectivité dont certaines s'ouvrent sur la ville par le biais de manifestations culturelles.

M Henri Duranton, au nom du CNE rappelle le rôle de celui-ci dans l'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Le CNE est aussi attaché à la qualité de vie sur les campus. Celle-ci devrait être analysée dans chacun des rapports qu'il produit. Le rapport concernant les IATOS fait état de recommandations auprès des Etablissements pour une ASC réelle. Ceci suppose un effort financier conjoint du Ministère et des Etablissements.
Dans le cadre des Contrats Quadriennaux , le Ministère peut être amené à subventionner les Universités qui inscrivent des volets d'ASC dans leurs contrats.

Mme M Ronzeau, Secrétaire Générale de Paris V (Université René Descartes), s, expose son expérience en matière d'ASC dans son Université. Deux aspects fondamentaux s'en dégagent : (1) la gestion des ressources humaines (GRH) (2) la lisibilité des actions socio-culturelles.
Sur le premier point, on peut énumérer les idées directrices suivantes : le sentiment d'appartenir à un même établissement pour développer un projet fédérateur lié aux besoins locaux, mener une politique de prévision pour anticiper les départs à la retraite , résorber la précarité (loi Sapin), poursuivre une politique indemnitaire en faveur des personnels en catégorie C, mettre en œuvre le dispositif de l'ARTT et sa dimension sociale.

Sur le deuxième point, il s'agit d'aborder la réalité de l'action sociale et culturelle en recensant les actions menées par les associations des différentes composantes (cours de langues, bibliothèque, accueil de nouveaux personnels , journée du livre, conférences de tous les savoirs…)
Pour une meilleure lisibilité, l'ASC devra être développée dans le bilan social de l'Etablissement .

Robert Abraham présente des exemples de partenariat de la FNCAS avec des organismes institutionnels (CPU, Ministère), ou organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA,…).
Alain Séverac considère que l'ASC est un facteur d'épanouissement de la vie des personnels au même titre que leur carrière administrative et pour remédier à l'inégalité des situations , un cadre unique de mise en œuvre de l'ASC devrait s'imposer d'où la légitimité de l'action de la FNCAS en faveur de la parution du décret 52 de la loi Savary.
Dans le débat, M Christian Deves (Syndicat SNPTES) intervient pour constater qu'au Ministère, il y a une réticence pour mettre en place une ASC spécifique dans les universités pour ne pas créer de différences entre l'instituteur, l'agent IATOS et l'enseignant-chercheur .

Pierre Merlin pose la question de la carence de l'Etat dans la non parution du décret de l'article 52 de la loi Savary. Il précise que pour l'organisation de cette réunion-débat, ses contacts pour inviter des responsables du Ministère ont été vains car il y existe une sorte de frilosité à aborder ces problèmes.

La politique, c'est un tout, du point de vue ministériel. La GRH doit inclure un volet d'ASC pour que celle ci puisse être reconnue.

François Lenoble (Vie Universitaire) fait état de travaux d'une commission interministérielle qui établirait des recommandations en fonctions des attentes des personnels.

La réunion-débat a permis de sensibiliser les membres de l'Association QSF à l'action de la FNCAS. Les publications de cette Association sont lues dans les Ministères.
Ainsi une publication sur l'ASC dans les Universités devrait faire l'objet d'un rapport édité par QSF.

Jean-Michel Scheftel

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Afin de répondre aux demandes des structures sur la possibilité de tarifs préférentiels, dont peuvent bénéficier les personnels, la FNCAS a mis en place un partenariat avec des organismes de vacances. Ce secteur est à développer, des prospectives sont en cours. Actuellement nous sommes en mesure de vous proposer deux organismes.

VILLAGES VACANCES FAMILLES

Périodes tarifaires :

La très haute saison d'été et de neige

- Vacances de février à la neige : du 2 février au 2 mars 2002-02-06
- Une partie des vacances d'été : du 13 juillet au 24 août 2002

La moyenne saison

- Les ailes des vacances scolaires d'été : du 06 juillet au 13 juillet, et du 24 août au 07 septembre 2002
- Toutes les autres vacances scolaires : Toussaint et Jour de l'An, Février hors neige et Pâques

La basse saison, qui couvre tous les séjours se déroulant le reste de l'année.

Réductions tarifaires sur les séjours individuels en Villagium, Canterelle et Gîte Clair :

- *- 10 % en très haute saison*
- *- 15 % en moyenne saison*
- *- 20 % en basse saison*

Ces réductions s'appliquent sur les tarifs de base du catalogue, en dehors de toutes prestations autre que le séjour.

Séjour en Touring-Hôtel – individuels et groupes

- *- 10 %*

Séjours Okaya – individuels et groupes

- *- 10 %*

Séjours Planéos – individuels et groupes

- *- 10 %*

PIERRE & VACANCES

Une convention a été conclue avec cet organisme de vacance, il vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel de :

- *- 5 à – 30 %*

La réservation se fait directement auprès de PIERRE & VACANCES au n° 0825 00 20 20.

Le mode de règlement se fait par le bénéficiaire (25 % d'arrhes joint au bulletin de réservation)

Contact :
PIERRE & VACANCES DISTRIBUTION
Administration des ventes
L'Artois – Espace Pont de Flandre
11 Rue de Cambrai
75947 PARIS 19

Le code partenaire est confidentiel, seules les structures peuvent le connaître et doivent le demander à Gérard Hirth, trésorier de la FNCAS, Gerard.Hirth@univ-orleans.fr

RELEVES DE CONCLUSIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION D'OCTOBRE 2001 ET DE JANVIER 2002

Conseil d'Administration du 12 octobre 2001

- **Statuts :** une modification des statuts sera proposée à la prochaine A.G. de Poitiers
- **Bilans :** partenariat à revoir avec le CAES CNRS et Pierre et Vacances
- L'association «Qualité de la Science française» propose un débat sur la «Vie des Personnels» le 19 Novembre
- **1ères rencontres nationales à Nice :** les fiches d'évaluation ne sont pas revenues ; à l'avenir, il sera préférable de demander à chaud aux participants leurs appréciations ; néanmoins, il aurait été appréciable que les structures donnent leur opinion sur le déroulement de cette manifestation et sur son contenu pour améliorer les prochaines .
- **Bilan du stage national FNCAS :** très positif aussi bien pour les participants que pour les organisateurs
- Colloque national organisé à ST Etienne sur «actions associatives : solidarités et territoires »
  Odile How Shing Koy représentera la FNCAS
- **Régionales d'automne :** chaque coordonnateur Région organisera l'assemblée sur des thèmes fédérateurs discutés en CA.
- **Trésorerie :** point sur les adhésions

Conseil d'Administration du 24 janvier 2002

- Organisation des 2è rencontres nationales
- Discussion sur des prévisions de rencontres avec nos partenaires institutionnels : CPU et Direction de l'Enseignement Supérieur
- **VIE UNIVERSITAIRE :** abonnement
- **DIALOGUE :** prochain numéro en février 02
- Calendrier des réunions de travail en vue de l'organisation de l'A.G. et des 2è rencontres
- Compte-rendu des Régionales ; mise en place de l'Observatoire
- Situation financière de la FNCAS et vote du budget prévisionnel

ACTION SOCIALE ET POLITIQUE CONTRACTUELLE

Un texte du 4 juillet 2001 publié par la Direction de l'Enseignement Supérieur lance la campagne de contractualisation. Il s'agit de la Vague A : 2003-2006 comprenant les établissements ci-après :

Université de Bordeaux I
Université de Bordeaux II
Université de Bordeaux III
Université de Bordeaux IV
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Université de Montpellier I
Université de Montpellier II
Université de Montpellier III
Université de Perpignan
Université de Toulouse I
Université de Toulouse II
Université de Toulouse III
INP de Toulouse
INSA de Toulouse
Université de Chambéry
Université de Grenoble I
Université de Grenoble II
Université d Grenoble III
INP de Grenoble
Université de Lyon I
Université de Lyon II
Université de Lyon III
Université de Saint-Etienne
INSA de Lyon
Université de Dijon
CNAM de Paris
Muséum d'histoire Naturelle de Paris

Nous publions la liste des établissements ayant ou susceptibles d'avoir une structure d'action sociale et culturelle.
Le texte précise le mode d'emploi. Selon le calendrier établi la signature des contrats d'établissements devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2003.
La préparation et l'élaboration de son contenu passe par :

Une méthode :

- Une implication la plus large au débat démocratique
- La fixation des priorités
- Une évaluation des besoins en terme quantitatif et qualitatif

Des objectifs à mettre en œuvre intégrant tous les volets de la mission de l'établissement.
Des groupes de travail thématiques sont susceptibles de se mettre en place. La FNCAS invite fortement les structures d'action sociale d'être acteur et à faire des propositions chiffrées en terme d'action sociale et culturelle. Il est impératif de suivre pas à pas le cheminement des propositions, en veillant bien qu'elles figurent dans le texte stratégique et qu'après avoir été chiffrées, elles soient inscrites dans la fiche financière sur une ligne spécifique, telle que vie des personnels : action sociale.
Le **texte stratégique** est en fait le **projet d'établissement**, qui prendra tout son sens dans la mesure où, au même titre que les étudiants, les besoins des personnels seront pris en compte.
La FNCAS demande de faire remonter auprès d'Odile HOW SHING KOY toute information afin de disposer de la photographie de l'existant sur le dossier Contractualisation et action sociale.

Contact :

Odile HOW SHING KOY
SCAS Université Jean Monnet
Maison de l'Université
34, rue Francis Baulier
42023 SAINT-ETIENNE Cedex 02
Tel : 04 77 42 17 11
Fax : 04 77 42 17 99
Mel : howshing@univ-st-etienne.fr

Une Vague B (2004-2007) est aussi prévue.

VIE DES STRUCTURES

Séjour d'enfants dans les Vosges

Comme chaque année, les enfants des personnels de l'Université de Lille 1 ainsi que ceux des personnels de l'Université de Reims vont passer une semaine pendant les vacances de février dans un chalet des Vosges.
Situé au Valtin, petit village à 15 km de Gérardmer, la colonie est une ancienne ferme aménagée offrant un cadre de séjour très familial aux 45 enfants qui y séjourneront. Au programme ski alpin, balades en raquette, découverte de l'artisanat local, piscine, patinoire, etc...
Ce séjour, organisé par le Comité d'Action Sociale de l'Université de Lille 1 intègre des enfants des personnels de l'Université de Reims et reste ouvert aux autres structures d'action sociale des Universités régionales.

Joelle EMPIS, Présidente du CAS de l'Université de Lille 1

http://www.fncas.org

Dialogue réalisé par le pôle information, communication.
Pour toute remarques, contacter Odile How Shing Koy